



الشركة الدولية للإيجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE JEUDI 19 MAI 2016

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2016, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **jeudi, 19 mai 2016 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2015 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2015 ;
- 5) Reclassement des comptes de réserves ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence ;
- 8) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 9) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**



الشركة الدولية للإيجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE JEUDI 19 MAI 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2014 pour un montant de 1.944.010 Dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

▶ Résultat net 2015	:	8.722.616
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	1.857.391
▶ Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S)	:	1.944.010
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	3.801.401
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	3.811.785
Total	:	16.335.802
▶ Dotation au fonds social	:	- 300.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:	- 4.659.000
Solde à affecter	:	11.376.802
▶ Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	:	- 3.750.000
▶ Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	:	- 500.000
Total des Dividendes à distribuer	:	- 4.250.000
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	51.401
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	7.075.401
Total Report à nouveau	:	7.126.802

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,850 DT par action, dont 0,750 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,100 DT soumis à la retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15 000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108 000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O statuant sur l'exercice 2016, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à